

**COMMISSARIAT GENERAL**

**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**

**DIRECTION DU CONTRÔLE FISCAL**

**RESUME DU RAPPORT DU CONTRÔLE FISCAL**  
*EXERCICE 2021*

**Janvier 2022**

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	2
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	2
<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>2. Gestion des activités de contrôle fiscal</b> .....	3
<b>3. Aperçu sur des performances des activités de contrôle fiscal</b> .....	4
<b>4. Conclusion et perspectives</b> .....	5

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1: Exercice du droit de communication en 2021</b> .....	4
<b>Tableau 2 : Taux de couverture des contrôles externes par direction du CI en 2021</b> .....	4
<b>Tableau 3 : Etat récapitulatif du niveau d'exécution des programmes de contrôle en 2021</b> .....	5

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CI</b>	Commissariat des Impôts
<b>CSP</b>	Contrôle sur Pièces
<b>DARSE</b>	Division Analyse Risques et Suivi-Evaluation
<b>DCF</b>	Direction du Contrôle Fiscal
<b>DCIG</b>	Direction des Centres des Impôts du Golfe
<b>DGE</b>	Direction des Grandes Entreprises
<b>DLFC</b>	Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux
<b>DME</b>	Direction des Moyennes Entreprises
<b>DCIG</b>	Direction des Opérations Fiscales du Golfe
<b>DOFR</b>	Direction des Opérations Fiscales des Régions
<b>GUDEF</b>	Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers
<b>OTR</b>	Office Togolais des Recettes

## 1. Introduction

L'Office Togolais des Recettes (OTR) vise à être un acteur moderne et performant dans la mobilisation des recettes fiscales, garantissant ainsi l'autofinancement des besoins nationaux. Dans cette optique, l'OTR a entrepris des réformes majeures pour améliorer le climat des affaires et rendre l'économie togolaise plus attractive. Le système fiscal déclaratif auto-liquidé a été mis en place pour renforcer les relations de confiance entre les contribuables et l'Office, avec un contrôle fiscal destiné à assurer l'équité fiscale et le paiement du juste impôt.

La Direction du Contrôle Fiscal (DCF), responsable du pilotage des missions de contrôle fiscal, s'engage à suivre minutieusement l'ensemble des missions de contrôle. Parmi ses objectifs principaux, on trouve :

- Objectifs de données : Acquérir des données historiques et en rechercher de nouvelles pour garantir un contrôle fiscal efficace.
- Objectifs de qualité de service : Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables grâce à des vérificateurs compétents.
- Objectifs d'équité fiscale : Assurer le paiement du juste impôt par tous les contribuables.
- Objectifs pédagogiques : Fournir des recommandations et des formations fiscales aux contribuables suite aux missions de contrôle.

L'année 2021 a poursuivi les efforts initiés en 2020, notamment les mesures d'accompagnement liés à la pandémie du COVID19 en ce qui concerne la suspension du contrôle sur place intervenue courant l'exercice 2020.

Le présent rapport présente d'abord la gestion des activités du contrôle fiscal, puis évalue la performance globale des activités de contrôle fiscal, avant de donner un aperçu des perspectives de la direction pour la gestion des missions de contrôle fiscal à l'avenir.

## 2. Gestion des activités de contrôle fiscal

La gestion de l'activité de contrôle fiscal présente une certaine particularité pour l'exercice 2021 du fait de la suspension des activités de contrôle sur place. Au cours de cet exercice seuls, les contrôles sur pièces ont eu lieu dont 11 dossiers ont été transformés en vérification sur place à la demande expresse des contribuables concernés. En effet, les missions de contrôle sont orientées à travers des analyses de risques réalisées à deux niveaux distincts : un premier niveau au sein des directions opérationnelles et un second niveau à la Direction du Contrôle Fiscal (DCF), notamment via la section Analyse des Risques. Les directions opérationnelles du CI comprennent :

- Direction des Grandes Entreprises (DGE) ;
- Direction des Moyennes Entreprises (DME) ;
- Direction des Centre des Impôts du Golfe (DCIG) ;
- Direction des Opérations Fiscales des Régions (DOFR).

Ces directions sont organisées en fonction de la localisation géographique des contribuables et de leur capacité productive. Elles sont structurées autour de plusieurs services, chacun ayant une mission bien définie : le service de vérification, qui se charge du contrôle des contribuables, et le service de gestion des contribuables, qui assure la gestion administrative et fiscale de même que le contrôle sur pièces. Par ailleurs, chaque Unité comprend également un service de recouvrement, chargé de suivre le recouvrement des recettes fiscales.

Ainsi, bien que les directions opérationnelles aient un rôle central dans la gestion et la vérification des dossiers, c'est la DCF qui centralise et affine les analyses de risques, permettant de garantir une coordination efficace et une priorisation des missions de contrôle fiscal.

### 3. Aperçu sur des performances des activités de contrôle fiscal

Les activités de contrôle fiscal de l'Office Togolais des Recettes s'articulent autour de l'exercice du droit de communication, des recoupements d'informations et des différentes vérifications (CSP, VP, VG). Ces mécanismes visent à garantir la fiabilité et l'exactitude des déclarations fiscales des contribuables.

L'exercice du droit de communication s'est fait par l'émission de 458 avis de passages. Ces avis de passages envoyés ont été collectés à hauteur de 90%.

**Tableau 1: Exercice du droit de communication en 2021**

DROIT DE COMMUNICATION	EMISSION DES AVIS DE PASSAGE	AVIS DE PASSAGE COLLECTES	TAUX DE COLLECTE
Exercice 2021	458	414	90,4%

Source : OTR

Pour ce qui est des recoupements, au total 501 demandes ont été reçues et traitées. Les investigations sur les soupçons de fraudes ont concerné 71 dossiers. Les résultats de ces investigations ont révélé 32 cas de fraudes avérées et 39 investigations infructueuses.

S'agissant de la couverture des contrôles externes, les taux ne sont pas d'application du fait de la suspension du contrôle fiscal externe depuis 2020.

**Tableau 2 : Taux de couverture des contrôles externes par direction du CI en 2021**

DIRECTIONS	NOMBRE DE CONTRIBUABLES ACTIFS VERIFIABLES	NOMBRE DE CONTRÔLES ENGAGES	TAUX DE COUVERTURE
DGE	422	0	0,0%
DME	2 322	0	0,0%
DCIG	37 244	0	0,0%
DOFR	10 587	11	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>50 575</b>	<b>11</b>	<b>0,0%</b>

Source : OTR

En définitive, le niveau d'exécution des programmes de vérification est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 3 : Etat récapitulatif du niveau d'exécution des programmes de contrôle en 2021**

TYPE DE CONTROLE	DOSSIERS PROGRAMMES	DOSSIERS LANCES	TAUX D'EXECUTION	DOSSIERS NOTIFIES	TAUX DE NOTIFICATION	AMR	TAUX DE MISE EN RECouvreMENT
VG	11	11	100,0%	09	81,8%	4	44,4%
VP	0	0	-	0	-	0	-
TOTAL (CE)	11	11	100,0%	09	81,8%	04	44,4%
CSP	968	968	100,0%	968	100,0%	362	37,4%
<b>TOTAL (CI)</b>	<b>979</b>	<b>979</b>	<b>100,0%</b>	<b>977</b>	<b>99,8%</b>	<b>366</b>	<b>37,5%</b>

Source : OTR

Les résultats obtenus ne traduisent pas l'efficacité et les défis à relever en matière du contrôle fiscal du fait de la pandémie. Ainsi, pour les contrôles externes, 11 dossiers ont été programmés, les 11 ont été effectivement lancés et 09 ont donné lieu à des notifications. Ces performances se traduisent par un taux de notification de 81,8%, et un taux de mise en recouvrement de 44,4%.

Il convient de rappeler la survenance du COVID19 en 2020 au Togo et qui a eu pour conséquence la suspension des activités de contrôle fiscal externe.

En ce qui concerne les contrôles sur pièces (CSP), l'intégralité des 968 dossiers programmés a été traitée, avec un taux de notification de 100,0%. Toutefois, le taux de mise en recouvrement s'est établi à 37,4%, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer le recouvrement effectif des montants notifiés. Il faut souligner qu'au cours de l'exercice 2021, les mesures de recouvrement forcés étaient aussi suspendues.

Enfin, au titre de l'opérationnalisation du GUEDEF, le processus est en cours avec des échanges fructueux avec les partenaires stratégiques (ONECCA-TOGO).

#### 4. Conclusion et perspectives

En conclusion, les résultats obtenus dans le cadre des contrôles fiscaux traduisent des régressions significatives, notamment dans l'engagement des dossiers de contrôle externe et la couverture complète des contrôles sur pièces. Ces contre performances témoignent du respect par l'Administration fiscale de l'ordonnance 2020-007 du 30 juillet 2020 relatives aux mesures d'accompagnement d'ordre fiscal et douanier liés à la pandémie du coronavirus.

Pour remédier à ces insuffisances, il est impératif de réfléchir à une autre forme de contrôle notamment le contrôle externe en ligne ou digitalisé pour optimiser l'activité de contrôle en temps de crise.

Une meilleure coordination entre les directions opérationnelles et la Direction du Contrôle Fiscal (DCF), associée à des formations continues et à l'amélioration des échanges d'informations avec les tiers, pourrait également contribuer à une mobilisation plus efficace des recettes. En outre, l'intégration de solutions numériques avancées, telle que l'automatisation des analyses, pourrait accélérer les processus et accroître leur fiabilité.

L'ambition de l'Office reste de consolider ses acquis tout en relevant les défis pour assurer une meilleure équité fiscale et une mobilisation optimale des ressources nécessaires à l'auto-financement du développement national.